# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE** |
| **Excusé(e)s** : | **Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT** |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

***Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.***

---

# INDEMNITE COMPENSANT LES JOURS DE REPOS TRAVAILLES ET MODIFICATION DES DECRETS N° 2002-60 ET 2002-63 DU 14 JANVIER 2002

---

## I – Indemnité compensant les jours de repos travaillés

Le décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 institue une indemnité compensant certains jours de repos travaillés.

Le personnel concerné (agents titulaires et non titulaires) doit en formuler la demande par écrit et être titulaire d'un Compte Epargne Temps au 30 novembre 2007 ou en avoir demandé l'ouverture avant cette date.

Il s'agit de jours de repos ouverts au titre de l'année 2007 tels qu'ils sont admissibles au dépôt du Compte Epargne Temps.

Il ne peut s'agir de jours déjà épargnés sur le Compte Epargne Temps.

L'indemnité est exclusive de toute autre prime et indemnité ainsi que de toute compensation horaire ou en jours attribuée au même titre.

Le nombre de jours pouvant être indemnisés est limité à 4 par agent.

Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés à :

- 125 € pour la catégorie A
- 80 € pour la catégorie B
- 65 € pour la catégorie C

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de mettre en place cette indemnité pour permettre aux agents qui le souhaitent d'en bénéficier.

## II – Modification des décrets n° 2002-60 et 2002-63 du 14 janvier 2002

Le Conseil Municipal avait délibéré les 28 mars et 18 décembre 2003 sur la mise en place des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires et les modalités d'application des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires conformément aux décrets précités.

Le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifie ces décrets et permet le paiement d'heures supplémentaires aux agents de catégorie B et C dès lors « qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires », quel que soit leur indice de rémunération, à condition qu'elles ne fassent pas l'objet d'un repos compensateur.

Les autres dispositions prévues par les décrets n° 2002-60 et 2002-63 restent inchangées.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'appliquer ces nouvelles dispositions.

## DELIBERATION

Les présentes propositions sont converties en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007

**POUR LE MAIRE**
**L'ADJOINT**

**ALAIN BARDOT**